

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 JUIN 2025 à 19H00**

N°066/2025 – Projet de rénovation énergétique de l'école des Vavres, création d'un restaurant scolaire et aménagement d'un parking dédié – Dépôt des demandes de subventions auprès du Département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **18** – Excusés avec Pouvoir : **6** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absente : **1** – Votants : **24**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 4 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 28 mai 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs : BOUVARD Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), MESSINA Isabelle (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD), SCHWINTNER Francis (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE).

ETAIT ABSENTE : Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Dans le cadre de cette opération globale, la commune a l'opportunité de solliciter notamment deux subventions auprès du Département de l'Ain au titre de deux dispositifs distincts du Pacte de Territoire 2024-26 :

- 1) **Dispositif de soutien aux investissements structurants** : la commune peut théoriquement déposer un dossier de demande subvention par an, plafonnée à 150 000€.
- 2) **Dispositif « Transition écologique »** : le programme de travaux envisagé intégrant une approche environnementale importante (performance thermique visée de – 60 % selon le décret tertiaire), la commune a la possibilité de solliciter une subvention complémentaire auprès du Département, selon les modalités suivantes

Le dépôt du dossier doit s'effectuer au plus tard le 30 juin 2025 sur la base notamment d'un chiffrage détaillé des travaux envisagés. Or, l'équipe de maîtrise n'a été désignée que début mai et elle ne sera en mesure de nous transmettre les éléments techniques et financiers nécessaires au dépôt du dossier que le 13 juin prochain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250604-066-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025
Publication : 08/08/2025

Dans l'attente de ces éléments, voici une 1^{ère} ébauche du plan de financement prévisionnel qui sera affiné mi-juin :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses	en € HT	Recettes	en €
Travaux (coût d'objectif imposé à la maîtrise d'œuvre)	1 600 000 €	Etat (DETR – DSIL – Fonds Vert ou EducRénov)	<i>A affiner</i>
Révision des prix	80 000 €	Département (Pacte de T./Inv. structurants)	150 000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	144 000 €	Département (Pacte de T./Transition)	180 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	23 250 €	GBA (PET – 15 %)	450 000 €
Contrôle technique/Coordination SPS	12 600 €		
Etudes géotech, diagnostics/relevé topo/Essais perméabilité à l'air	16 700 €		
Frais divers et imprévus	21 150 €	Autofinancement (55 %)	918 977 €
Aménagement parking Bobinage industriel (maîtrise d'œuvre + travaux)	134 140 €		
Aménagement cour et parvis	<i>A chiffrer</i>		
Réseaux EU/EP	<i>A chiffrer</i>		
Totaux	2 031 840 €	Totaux	2 031 840 €

Au vu de ces éléments,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation énergétique de l'école des Vavres, création d'un restaurant scolaire et aménagement d'un parking dédié présentés ci-dessus,

AUTORISER le Maire à solliciter deux subvention auprès du Département de l'Ain au titre du Soutien aux investissements structurants et de la Transition écologique,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FATUVET



La secrétaire
Rita MONTEIRO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20250604-066-2025-1-E
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/08/2025
Publication : 08/08/2025